

Règlement du concours de dessin enfants

Article 1 - Organisation et condition de participation

Pour fêter la gourmandise, la médiathèque de Cérences propose aux enfants un concours de dessin intitulé

« **DESSINE TON PLUS BEAU GÂTEAU** »

Il est gratuit et ouvert à tout les enfants âgés de **5 à 12 ans**, inscrits ou non à la médiathèque.

Article 2 - Modalités de participation

Le concours s'adresse aux enfants de manière individuelle (un seul dessin par enfant).

Chaque dessin devra être un travail original présenté, sans signature ou signe distinctif, sur un support papier **format A4**.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, peinture, craie...(pas de dessin numérique). Il devra être à plat et sans volume.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à la médiathèque **au plus tard le vendredi 27 mai 2022 à 18h**.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- catégorie 1 : 5 et 6 ans
- catégorie 2 : 7 à 9 ans
- catégorie 3 : 10 à 12 ans.

Article 3 - Droit d'image et droit d'auteur

En signant le bulletin d'inscription, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à l'exposer à la médiathèque.

Article 4 - Exposition et Jury

Un jury se réunira pour désigner le dessin gagnant de chaque catégorie. Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 - Prix

La remise des prix aura lieu le mercredi 1^{er} juin. Un lot sera remis dans chaque catégorie.

Article 6 - Acception du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

Le règlement et le bulletin de participation sont disponibles à l'accueil de la médiathèque de Cérences ou sur le site cerences.fr

Article 7 - Restitution du dessin

Les participants pourront retirer leur dessin à la médiathèque à partir du 11 juin 2022.